



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 juin 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

### Compte rendu analytique de la 382<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 17 mai 2017, à 15 heures

*Président :* M. Seck ..... (Sénégal)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Faits nouveaux survenus depuis la dernière réunion du Comité

La situation du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et l'évolution du processus politique

Rapports du Rapporteur sur : i) la table ronde des Nations Unies sur la question de Palestine, tenue à Managua le 4 février 2017, et la visite du Comité au Mexique le 7 février 2017; ii) l'atelier de renforcement des capacités sur les objectifs de développement durable, organisé par les Nations Unies à l'intention du personnel de l'État de Palestine, tenu à Beyrouth les 27 et 28 avril 2017

Forum des Nations Unies visant à marquer la cinquantième année de l'occupation, prévu les 29 et 30 juin 2017 au Siège de l'Organisation des Nations Unies

Conférence internationale sur la question de Jérusalem, prévue les 20 et 21 juillet 2017 à Bakou

Position du Comité concernant les rapports trimestriels du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Faits nouveaux survenus depuis la dernière réunion du Comité**

2. **Le Président** dit que, depuis la dernière réunion du Comité le 22 février 2017, la Division des droits des Palestiniens a organisé une réunion d'information à l'intention des membres et observateurs du Comité.

3. Le 17 mars 2017, en marge de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme, le Comité a invité M<sup>me</sup> Hanan Ashrawi, parlementaire et femme politique palestinienne réputée, pour un débat sur l'évolution récente de la situation en Palestine.

4. Le 22 mars 2017, le Bureau a tenu avec le Secrétaire général une réunion au cours de laquelle il a souligné qu'il importait que son rapport sur l'application de la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité porte sur les questions de fond et soit établi par écrit. Le Secrétaire général a réaffirmé son plein appui au Comité et offert d'apporter, si nécessaire, une assistance supplémentaire aux fins du programme de renforcement des capacités à l'intention du personnel du Gouvernement de l'État de Palestine. Il a aussi clairement déclaré sa vive préférence pour la solution des deux États et réaffirmé le caractère illégal des colonies israéliennes au regard du droit international.

5. Le 24 mars 2017, le Conseil de sécurité a tenu sa séance d'information mensuelle sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. À cette occasion, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne a fait le point sur l'application de la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

6. Le 10 avril 2017, le Bureau a organisé une réunion pour finaliser le projet de programme du Forum des Nations Unies visant à marquer la cinquantième année de l'occupation, prévu les 29 et 30 juin 2017 au Siège des Nations Unies, et l'a approuvé en vertu de la procédure d'approbation tacite.

7. Le 18 avril, le film « Ghost Hunting » a été projeté dans le cadre d'une activité conjointe avec la Mission permanente d'observation de l'État de Palestine pour marquer la Journée des prisonniers palestiniens.

8. Le 20 avril 2017, le Conseil de sécurité a organisé un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, au cours duquel M. Neville Gertze, Vice-Président du Comité et Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies, a fait une déclaration au nom du Comité.

### **La situation du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et l'évolution du processus politique**

9. M<sup>me</sup> **Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) signale qu'en dépit des résolutions que les Nations Unies n'ont eu de cesse d'adopter pendant des décennies, au jour du soixante neuvième anniversaire de la Nakba, l'intransigeance israélienne continuait de faire barrage aux efforts du peuple palestinien pour exercer ses droits, et ce avec des conséquences tragiques pour la nation palestinienne, la région du Moyen-Orient et le monde entier. Au moment même où le Comité se réunit, plus de 1 500 prisonniers palestiniens en sont au trentième jour d'une grève de la faim qu'ils mènent pour protester contre la violation de leurs droits de l'homme et leur dignité par la Puissance occupante. Cette protestation non violente se heurte au mépris insensible d'Israël qui, au lieu de mettre fin à l'isolement et autres pratiques interdites par le droit international, a recours à des manœuvres cyniques pour mettre en cause l'intégrité des grévistes de la faim. L'oratrice exhorte le Comité à faire une déclaration exprimant sa solidarité avec ces grévistes et autres 6 500 hommes, femmes et enfants détenus dans les prisons israéliennes et demande à Israël, la Puissance occupante, de respecter ses obligations envers ces prisonniers, conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

10. Pendant ce temps, tous les autres maux liés à 50 ans d'occupation étrangère perdurent. Quelque 2 millions de Palestiniens vivent en état de siège en raison des 10 ans de blocus imposé à Gaza par Israël. Cette situation a des conséquences socioéconomiques, humanitaires et psychosociales graves, en particulier pour la jeunesse palestinienne qui perd tout espoir en l'avenir. L'oratrice demande à Israël de mettre fin au blocus et aux membres du Comité d'offrir toute forme d'appui possible pour améliorer la situation désastreuse de Gaza. Israël poursuit également l'expansion illégale de ses colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, en violation flagrante du droit international et des résolutions des Nations Unies, dont la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, qui exige clairement l'arrêt de

toute activité de cette nature. Les plans d'Israël, qui envisage de construire des milliers de nouveaux logements, ne feront qu'endommager la contiguïté et l'unité de la Palestine et par conséquent compromettent davantage la possibilité d'une solution à deux États. Elle souligne qu'Israël ne pourrait agir dans une telle impunité si le Conseil de sécurité veillait à faire appliquer ses résolutions. Elle exhorte donc le Comité à appuyer les actions visant à faire pression pour que le Secrétaire général établisse des rapports écrits portant sur les questions de fond, conformément à la résolution 2334 (2016).

11. Dans son rapport le plus récent sur les opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (A/71/849), le Secrétaire général a relevé le grave déficit budgétaire qui entrave les opérations de l'Office. La délégation de l'oratrice a fait parvenir au Comité un projet de résolution, établi en coordination avec les pays d'accueil, l'UNRWA et le Comité directeur de la stratégie de mobilisation des ressources, comme suite aux recommandations par lesquelles le Secrétaire général a préconisé que soient étudiés les moyens de garantir un financement suffisant et prévisible pour l'UNRWA. Dans le projet de résolution, une série de mesures est proposée, parmi lesquelles des contributions volontaires, l'élargissement de la base de donateurs et des partenariats public-privé qui pourraient inclure des institutions financières telles que la Banque mondiale et la Banque islamique de développement. L'oratrice tient à préciser que les demandes figurant dans la résolution ne visent pas une augmentation du budget ordinaire global mais plutôt une allocation accrue des ressources de ce budget à l'UNRWA pour lui permettre d'exécuter son mandat.

**Rapports du Rapporteur sur : i) la table ronde des Nations Unies sur la question de Palestine, tenue à Managua le 4 février 2017, et la visite du Comité au Mexique le 7 février 2017; ii) l'atelier de renforcement des capacités sur les objectifs de développement durable, organisé par les Nations Unies à l'intention du personnel de l'État de Palestine, tenu à Beyrouth les 27 et 28 avril 2017**

12. Le Rapporteur, **M. Inguanez** (Malte), dit qu'une table ronde des Nations Unies sur la question de Palestine s'est tenue le 4 février 2017 à Managua, sur le thème de la création de liens avec la diaspora palestinienne installée en Amérique centrale. Des membres de la diaspora palestinienne de cette région et des représentants de la Palestine, de 10 États et de

l'Organisation de la coopération islamique y ont pris part. L'ancien Premier Ministre du Belize (d'origine palestinienne) et les maires de Bethléem et Beit Jala comptaient parmi les orateurs. La déclaration finale de la table ronde a été distribuée par le Secrétariat. Des mesures concrètes ont été proposées, comme la proclamation d'une journée rappelant l'occupation de la Palestine, la création d'une commission vérité et réconciliation autour de la Nakba et celle d'une chambre de commerce pour la diaspora palestinienne qui faciliterait l'investissement en Palestine. La délégation du Comité a rencontré certaines autorités de haut niveau du Nicaragua. La table ronde a mis en lumière la nécessité de mener des campagnes de sensibilisation aux travaux du Comité en Amérique latine.

13. Le 7 février 2017, la délégation du Comité a effectué une visite au Mexique afin de promouvoir la création d'un État palestinien, de mettre en garde contre une éventuelle réinstallation de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem et de chercher des appuis pour l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Composée notamment du Représentant permanent du Nicaragua et de l'Observateur permanent de l'État de Palestine, la délégation a rencontré plusieurs hauts fonctionnaires du Gouvernement du Mexique, un des trois pays d'Amérique latine à n'avoir pas encore reconnu l'État de Palestine. Accompagnées d'une conférence donnée par la délégation sur la solution des deux États, ces réunions ont permis de sensibiliser à la fois le Gouvernement et l'opinion publique mexicaine à la question palestinienne.

14. En collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le Comité a organisé, les 27 et 28 avril 2017, le deuxième atelier de renforcement des capacités sur les objectifs de développement durable à l'intention du personnel de l'État de Palestine, sur le thème des partenariats en vue de l'autonomisation d'un futur État palestinien, de l'objectif de développement durable n° 17 et de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Des représentants de plusieurs ministères et entités de l'État de Palestine ainsi que des membres du milieu des affaires et de la société civile y ont pris part. Les participants ont souligné que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ne pourraient réussir que si elles avaient pour objectif ultime de mettre fin à l'occupation. L'orateur exhorte le Comité à développer ses activités de renforcement des capacités et à partager les acquis de son expérience et ses compétences avec l'État de Palestine.

15. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) déclare que son pays est fier d'avoir accueilli la table ronde de

Managua, qui a permis aux représentants de l'ensemble de la diaspora palestinienne installée en Amérique centrale de se réunir pour la première fois et de souligner les liens historiques qui unissent les peuples de Palestine et du Nicaragua.

16. **M<sup>me</sup> Ziade** (Observatrice du Liban) dit que son pays est honoré d'avoir accueilli l'atelier de renforcement des capacités sur les objectifs de développement durable à l'intention du personnel de l'État de Palestine, organisé en collaboration avec l'UNRWA. Elle se félicite de l'intérêt manifesté par le corps diplomatique de Beyrouth et fait savoir que son pays serait tout disposé à accueillir des ateliers semblables à l'avenir.

17. **M<sup>me</sup> Krisnamurthi** (Indonésie) réaffirme le ferme appui de sa délégation à la solution des deux États, étant donné que toutes les autres solutions proposées sont non seulement préjudiciables mais pourraient également empêcher tout règlement juste et durable. Par ailleurs, sa délégation salue les initiatives du Comité visant au renforcement des capacités du peuple palestinien afin qu'il puisse accéder à l'indépendance, en particulier la table ronde de Managua et l'atelier de renforcement de capacités organisé au Liban.

**Forum des Nations Unies visant à marquer le cinquantième anniversaire de l'occupation, prévu les 29 et 30 juin 2017 au Siège de l'Organisation des Nations Unies**

18. **Le Président** appelle l'attention du Comité sur le document de travail n<sup>o</sup> 1, distribué par le Secrétariat, dans lequel figurent les programmes provisoires du Forum.

19. Le 29 juin 2017, date marquant la 50<sup>e</sup> année d'occupation, le Forum aura pour objectif de souligner la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne de la Palestine, y compris Jérusalem-Est. Il fournira également un espace de dialogue sur les mesures concrètes à prendre pour mettre un terme à l'occupation et ouvrir la voie à l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance de l'État de Palestine. Le 30 juin, le Forum sera axé sur la mobilisation de l'aide internationale en faveur des droits inaliénables du peuple palestinien à travers la coopération des organisations de la société civile, qui auront la possibilité de contribuer à l'élaboration de politiques fondées sur le droit international et les résolutions pertinentes des Nations Unies, dans le but de garantir un règlement équitable de la question palestinienne.

20. Le Président considère que le Comité souhaite approuver le programme provisoire du Forum.

21. *Il en est ainsi décidé.*

**Conférence internationale sur la question de Jérusalem, prévue les 20 et 21 juillet 2017 à Bakou**

22. **Le Président** appelle l'attention du Comité sur le document de travail n<sup>o</sup> 2, distribué par le Secrétariat, dans lequel figure le programme provisoire de la Conférence.

23. La Conférence internationale sur la question de Jérusalem, qui doit être organisée conjointement avec l'Organisation de la coopération islamique, permettra de communiquer des informations sur les réalités quotidiennes du peuple palestinien sous l'occupation israélienne à Jérusalem-Est. Elle aura également pour objectif l'examen du statut de la ville dans le contexte de la solution des deux États et de la conjoncture internationale. À l'issue de la Conférence, des propositions seront présentées sur les moyens par lesquels la communauté internationale, en particulier les membres de l'Organisation de la coopération islamique, pourrait aider concrètement les Palestiniens vivant à Jérusalem, en mettant l'accent sur la dimension économique et le développement, en particulier dans le secteur du tourisme.

24. Le Président considère que le Comité souhaite approuver le programme provisoire de la Conférence

25. *Il en est ainsi décidé.*

**Position du Comité concernant les rapports trimestriels du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité**

26. Le Président dit que, pendant la réunion du 15 mai 2017, le Bureau a décidé de réaffirmer sa position concernant les rapports trimestriels du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Un exemplaire du texte exposant cette position a été distribué par le Secrétariat et sera transmis au Secrétaire général.

**Questions diverses**

27. **M. Islam** (Observateur du Bangladesh) dit que son pays souhaite réitérer son soutien indéfectible à la Palestine et à la solution des deux États. Il se joint aux autres délégations pour souligner l'importance du renforcement des capacités du peuple palestinien en vue de l'accomplissement des objectifs de développement durable.

28. **Le Président** dit que la réunion tenue la veille sur le financement à long terme de l'UNRWA a été très importante et révélatrice. La situation budgétaire de l'UNRWA étant précaire, il réitère son appel à plus de contributions volontaires et à une augmentation de la part du budget ordinaire consacrée à l'UNRWA, qui améliorerait la situation.

29. **M<sup>me</sup> Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) indique que sa délégation approuve sans réserve l'appel adressé par le Président aux membres du Comité. Leur appui est certes important mais il doit se traduire en actes concrets pour aider les réfugiés palestiniens. Le déficit de financement de l'UNRWA est en effet grave et plus de 5 millions de réfugiés palestiniens au Moyen-Orient dépendent de l'aide humanitaire et du peu de stabilité que l'Office leur apporte.

30. Sa délégation croit fortement à l'utilité des programmes de renforcement des capacités mis sur pied par le Comité et la Division des droits des Palestiniens ces dernières années. Il convient de poursuivre et d'élargir l'organisation de programmes de cette nature, qui permettent au personnel du Gouvernement de l'État de Palestine de suivre des formations dans le système des Nations Unies. Le Comité devrait également faire intervenir la diaspora palestinienne présente dans les villes où se tiennent ses réunions.

31. **M<sup>me</sup> Flitti** (Observatrice de la Ligue des États arabes) signale que la grève de la faim commencée début avril 2017 par des prisonniers palestiniens incarcérés dans les prisons israéliennes dure depuis plus d'un mois et se poursuit malheureusement encore. En avril, la Ligue des États arabes a envoyé une lettre au Secrétaire général et au Président du Comité international de la Croix-Rouge afin qu'ils exhortent Israël à respecter le droit international et la quatrième Convention de Genève.

32. La Ligue des États arabes a convoqué une réunion extraordinaire le 4 mai 2017 et adopté une résolution visant l'ouverture d'une enquête sur les conditions de détention des prisonniers palestiniens. Dans la résolution, il est demandé à la communauté internationale de faire pression sur Israël pour qu'il traite les prisonniers palestiniens comme des prisonniers de guerre et il est demandé aux États signataires de la quatrième Convention de Genève de s'acquitter de leurs responsabilités envers ces prisonniers. À la même date, la Ligue a également organisé une manifestation de solidarité avec les prisonniers palestiniens et établi un centre d'opérations

où sont recueillis les signalements de tout événement concernant la grève de la faim.

*La séance est levée à 16 h 10.*